



L'ÉCHO DE L'ADAN | NFSA ECHO

Bulletin du Comité de l'Association des Anciens de la NSPA
Newsletter of the NSPA Former Staff Association

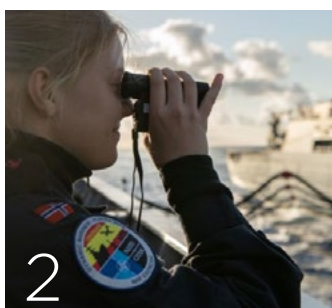
L-8302 CAPELLEN (LUXEMBOURG)

www.noba-adan.net

oldboys@noba-adan.net

N°23 - Janvier 2022

Rétrospective 2021



2
Rétrospective 2021



4
Déclaration de
la Directrice générale
de la NSPA



6
Rapport du Président
de l'ADAN



8
Rapport de
la trésorière



9
États financiers 2020



10
Rapport de l'Auditeur
général de la NSPA



13
Rapport du Président
de l'AAPOCAD



17
Exposé d'Allianz



21
Annexe

Rétrospective II 2021

Chers membres de l'Association des Anciens de la NAMSA/NSPA

Dans quelle mesure la pandémie va-t-elle continuer à perturber nos relations ? Déjà l'an dernier nous avons dû annuler notre Assemblée Générale. Cette année, le Comité croyait pouvoir la tenir le 10 décembre. Le virus en a décidé autrement. Son annulation a été décidée mi-novembre en raison des restrictions de réunion appliquées à la NSPA et de la fermeture partielle de la cantine.

En s'inspirant de la « Rétrospective 2020 », vous recevez l'Édition II laquelle vous apportera des informations complémentaires à l'ÉCHO publié en août 2021. Ce document préparé et réalisé par le Bureau mérite votre intérêt. Soutenu par vos apports individuels, il pourrait être plus conforme à vos attentes. En effet, il vous appartient à vous aussi les quatre cents membres de l'ADAN d'adresser vos observations, critiques ou commentaires de satisfaction. Ainsi, la Rétrospective 2020 n'a suscité que deux courriels de réaction. Vous en conviendrez, c'est peu ! Je laisse la conclusion à votre sagacité.

.....

Je reviens sur trois évènements qui sont intervenus en 2021.



L'arrivée fin août, comme Directrice générale de la NSPA, de Madame **Stacy A. CUMMINGS**, ancienne Sous-Secrétaire à la Défense « Acquisition et Soutien » des États-Unis. Elle a souhaité recevoir pendant une heure vos représentants, Danièle Degrotte, Bernard Burnet et moi-même, le 12 novembre dernier en compagnie du Chef de cabinet Sylvain Lavoie. J'en parle dans mon Rapport.

En septembre, les Alliés se sont retirés d'Afghanistan. Vous savez que l'Agence était très impliquée avec sa mission de soutien aux troupes. Deux importants services de la NSPA à Capellen sont touchés par les effets de cette soudaine fin de mission. L'Agence se réorganise une nouvelle fois.



Le décès, le 22 novembre 2021, du **Général M-A. Cauchie** dans sa 97^e année à Olm. Il a été inhumé au Portugal. Vous l'avez peut-être connu notamment en tant que Directeur de l'administration et Directeur général.



Ces trois événements démontrent que notre Agence existe au-delà des personnes et des situations. Parmi nos ancien(ne)s, beaucoup ont connu Châteauroux et le transfert à Capellen, d'autres, plus nombreux(-ses), la disparition de l'URSS et le drame du décès en service de M. ZWEERTS.

Notre Agence, grâce à nous, a toujours fait face et assuré la continuité de la mission confiée par nos pays. Nous, les anciens, comprenons bien ce cycle auquel nous appartenons encore pour longtemps je l'espère.

Je vous adresse mes vœux amicaux pour 2022 et mes meilleurs vœux de bonne santé en particulier dans ce contexte de pandémie. Rendez-vous, je l'espère, à l'automne 2022 !

Olivier Guidetti

Président ADAN

Accès à La NSPA

Extrait d'une note de service de l'agence concernant l'accès au site de capellen :

« Tous les membres du personnel, visiteurs et employés des titulaires de marché doivent disposer d'un "pass sanitaire"/certificat CovidCheck ou d'un certificat COVID de l'UE, valable et à jour, lorsqu'ils se trouvent sur les sites de la NSPA. »

Veuillez noter que cette disposition s'applique aussi aux ancien(ne)s et aux retraité(e)s et que seuls le magasin et la banque sont accessibles.

Déclaration de la Directrice générale



J'ai pris mes fonctions au sein de l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition il y a quelques mois, après une carrière au sein des services officiels fédéraux américains, où j'ai bâti mon expérience dans les différents domaines de mission que sont l'acquisition, la logistique, le transport et les achats. Je peux confirmer que la NSPA est à la hauteur de sa très bonne réputation dont j'ai tant entendu parler avant mon arrivée et à laquelle vous avez tous contribué au fil des années.

Le 6 octobre, j'ai eu l'occasion, aux côtés du président du Comité de surveillance d'agence (ASB) – le général de division aérienne Gäbelein –, de m'adresser au Conseil de l'Atlantique Nord au siège de l'OTAN, à Bruxelles. Cette première présentation aux pays a été très positive. J'ai ensuite représenté l'Agence à la réunion des Comités logistique et financier, administratif & d'audit (LOG-FAA) qui s'est tenue les 20 et 21 octobre.

Permettez-moi de vous faire part de certains des sujets principaux qui ont été abordés à cette occasion.

Tout d'abord, j'ai confirmé que ma priorité est de veiller à ce que la NSPA soit parée pour l'avenir en suivant les Orientations stratégiques 2021-2025. J'ai également rappelé l'importance de veiller à ce que le catalogue des capacités de l'Agence puisse continuer de s'étoffer de manière viable. J'ai mis l'accent sur notre capacité à soutenir les pays dans leur réaction aux crises, et de nombreux représentants nationaux ont remercié l'Agence pour sa réactivité et sa souplesse pendant la pandémie de COVID-19.

Les pays ont également reconnu le soutien exceptionnel que la NSPA a apporté lors du désengagement d'Afghanistan. Nos personnels sont restés à l'aéroport international Hamid Karzai (HKIA) au-delà de la date prévue pour leur départ, jusqu'à la toute fin du pont aérien. Ils ont garanti la continuité des services essentiels tels que les services d'alimentation, l'enlèvement et la gestion des déchets, mais aussi les communications informatisées.

Dans mon exposé, j'ai indiqué que l'acquisition de systèmes multinationaux et complexes constitue une autre capacité essentielle de l'Agence, et j'ai confirmé mon intention de développer notre clientèle tout en modernisant et en améliorant nos processus

d'acquisition. Dans ce domaine, plusieurs pays ont confirmé avoir l'intention de faire davantage appel à l'Agence. Il est également important de souligner que la NSPA a récemment été choisie en tant qu'agent d'exécution pour le stade de conception de la capacité "giravion de nouvelle génération" (NGRC). C'est certainement un événement à célébrer alors que d'autres pays se préparent à rejoindre cette initiative prometteuse. La prochaine étape sera la signature du mémorandum d'entente en 2022.

Des commentaires positifs ont également été émis concernant notre audit "sans réserve" et notre système financier qui est sain. Toutefois, l'attractivité, et en particulier l'efficacité, demeure une préoccupation commune. À cet égard, j'ai souligné l'urgence qu'il y a à s'occuper de notre progiciel de gestion intégrée (PGI), ainsi que la nécessité impérieuse de commencer à mettre en œuvre des solutions de remplacement. La migration de notre PGI vers la version S/4HANA (Suite version 4 High performance ANalytic Appliance) permettra à la NSPA d'accroître l'automatisation et la numérisation de ses processus, de manière à ce que nous puissions respecter nos engagements envers nos clients en matière de réactivité et d'efficacité accrues.

La phase 1 du programme stratégique d'infrastructure (SIP) est en cours, la transition et les travaux d'infrastructure extérieurs étant achevés depuis le début de 2021. La phase 2 du SIP est soumise à l'approbation de l'ASB en décembre 2021 et les travaux sur le site au titre de ce



deuxième projet devraient commencer en 2023. Toutefois, le programme a accusé quelques retards en raison de la pandémie de COVID-19 et les travaux concernant le premier nouveau bâtiment administratif – NEWADMIN1 – devraient maintenant commencer au premier trimestre de 2022 pour se terminer mi-2023. J'ai remercié le pays hôte, le Luxembourg, pour son soutien concernant nos investissements au titre du SIP.

Comme vous le savez bien, la principale force de la NSPA est sa main-d'œuvre qualifiée et dévouée. Je suis déterminée à faire de la NSPA un excellent lieu de travail. Pour être un acteur reconnu dans le monde toujours plus complexe des acquisitions militaires, la NSPA a besoin d'un personnel motivé, diversifié et compétent. C'est pourquoi j'apporte mon soutien à la mise en œuvre de la feuille de route des ressources humaines, qui vise à moderniser les ressources humaines mais qui donne surtout à nos cadres des outils permettant de constituer des équipes de qualité grâce à l'accompagnement et au perfectionnement du personnel. Bien que le service des ressources humaines investisse dans la numérisation afin de soulager le personnel de la charge de travail administrative, il consacre également des ressources et des investissements au perfectionnement du leadership. L'élaboration d'un modèle de "retour d'information" destiné à remplacer l'ancien outil de gestion des performances est un bon exemple. En outre, je tiens à souligner que j'attache une grande importance à la diversité sur le lieu de travail et que je soutiens pleinement les efforts déployés par l'Agence en vue de respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique et d'intégrité.

Je conclurai en disant que je suis fière de diriger cette Agence et que je suis convaincue de son potentiel de développement : nous pouvons faire encore plus.

Stacy A. Cummings

Directrice générale

Rapport du Président de l'ADAN



Chers membres de l'Association,

Il y a peu de temps, j'ai fêté en famille mes quatre-vingts ans ! Je vous réservais aussi cette annonce pour le 10 décembre lors de l'Assemblée Générale.

Non que j'en sois fier, mais j'aimerais profiter du temps qui passe avec Catherine qui devrait quitter l'Agence dans environ un an ! Je lance l'annonce après 15 ans d'Association, de Confédération et un peu d'AAPOCAD, je souhaite doucement passer le relais. Avis aux amateurs. Maintenant revenons au passé proche notamment à l'année écoulée.

Que s'est-il passé depuis la publication du Numéro 22 de l'ÉCHO en août ?

Pour notre Agence, l'arrivée de Madame S.A. CUMMINGS est un événement majeur. Sa nationalité et son haut niveau dans l'Administration des États-Unis montrent l'intérêt que nos alliés américains portent aux missions de la NSPA. On peut l'espérer comme un avantage pour son avenir et pour le nôtre. À notre niveau, beaucoup plus modeste, Madame CUMMINGS nous a reçus pendant près d'une heure avec intérêt et respect. Elle souhaite nous revoir régulièrement et s'informer des sujets dont nous nous occupons qu'ils soient collectifs vis à vis du Siège de l'OTAN ou qu'ils concernent nos collègues résidents luxembourgeois et, pour beaucoup, luxembourgeois de souche ou naturalisés. Nous sommes sensibles à l'attention particulière que les américains portent à leurs Vétérans. Madame CUMMINGS nous écrit dans ce numéro « Rétrospective II » à défaut de se trouver devant vous.

Comme chaque année, le Président John PARSONS fait état de l'activité de l'AAPOCAD au niveau des organisations coordonnées.

Le Docteur Bojan POPADIC adresse un aide-mémoire du fonctionnement d'Allianz.

Cette année, nous n'avons pas d'information écrite de l'Association du personnel civil de la NSPA. Marc HOLZSCHUH a été élu président en septembre dernier et succède ainsi à Elvis BREDA. Madame Isabelle TEZCAN, Présidente de la Confédération des Associations de Retraités de l'OTAN (CNRCSA), a décidé en octobre de ne pas se présenter à sa propre succession. L'élection prévue n'a pas permis de dégager une majorité pour l'un des deux candidats (Monsieur Andy HILL-NSPA-CEPS et Monsieur Emilio GASPARINI-OTAN-SG). Une élection est envisagée au plus tard en avril 2022. Le Vice-président, qui n'est autre que moi-même, assure l'intérim. Je souhaite adresser à Isabelle nos remerciements sincères et respectueux pour son action comme présidente mais aussi comme membre très active et représentative (en son temps) de l'Association des Personnels du Secrétariat International, de la Confédération et de l'AAPOCAD. Nous font défaut, deux piliers de la Confédération : Falko BÜLLING reconnu par tous comme le spécialiste de l'Assurance Santé qui vient de se retirer chez lui aux Pays-Bas et Billy RODEN, très éclectique et expérimenté qui décide de se mettre en réserve pour raisons personnelles mais reste toutefois présent en tant que conseiller éclairé de la Confédération.

Patricia MUNAUT, notre Trésorière, a adressé les États financiers de l'année 2020 ainsi que le rapport d'Audit de Monsieur Gerardo BELLANTONE (Auditeur Général de la NSPA) en novembre 2021 - Une copie est jointe à cette Rétrospective II-.

Comme l'an dernier, la « procédure du silence » est applicable aux résolutions suivantes soumises par la trésorière à votre suffrage¹ :

Résolution1 :

- « Approbation des États financiers 2020 et Quitus à la Trésorière ».

Résolution 2 :

- « Le Comité recommande le maintien à EUR 20 de la cotisation annuelle ».

Si, avant le 28 février 2022, aucune voix ne s'oppose à ces résolutions, elles seront adoptées à l'unanimité.

Merci à Patricia pour son dévouement, la rigueur et la compétence dont elle fait preuve dans l'excellente tenue des comptes.

Concernant l'activité de l'Association, je ne peux malheureusement que renouveler mes propos de l'an dernier. Le Comité Exécutif (CE) ne s'est pas réuni pour cause de conditions restrictives de confinement et de réunion aussi bien à l'Agence qu'à l'extérieur. Malgré cela, le Bureau a décidé de tenir des réunions de travail tous les mois en s'adjoignant un ou deux membres du Comité, notamment Danièle DEGROTE.

Je rappelle que Danièle est représentante régionale de la Confédération (CNRCSA) et membre du Groupe de travail de l'Assurance Groupe. Bernard BURNET rédige et adresse aux membres du CE le compte rendu de chacune de ces réunions de travail leur permettant ainsi de s'exprimer. Un numéro de l'ÉCHO a été publié en août avec l'aide de la Cellule Digitale (Ex-Section « Reproduction ») malgré un effectif réduit en présentiel. Je n'ajouterai rien pour le moment aux informations contenues dans

ce numéro, lesquelles sont détaillées et mises à jour dans la Lettre d'information n° 12 de la Confédération diffusée en janvier et jointe en annexe à cette Rétrospective.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants:

- **Recours** contre la modification de l'Article 36 du Régime de pensions coordonné.
- **Travaux du Groupe** de travail Assurance santé de la CNRCSA.
- **Modernisation** du contrat d'assurance groupe.
- **Allianz** et COVID-19.
- **Fonds de couverture médicale** du personnel retraité (RMCF).
- **Régime de pensions** à cotisations définies de l'OTAN (DCPS).
- **Site internet** et base de données de la CNRCSA.
- **Nouveau site Internet** lancé par l'Unité de Pension de l'OTAN.

La question de la déductibilité fiscale des primes d'assurance Allianz est actuellement suivie en collaboration avec l'Association des retraités de l'OTAN (ARO).

L'an dernier, j'étais optimiste en espérant que 2021 verrait la fin de la pandémie. Je me suis trompé et je ne suis pas le seul ! Je garde cependant l'espoir que nous tiendrons notre Assemblée Générale 2022 dans de bonnes conditions à l'Agence, en présence de notre nouvelle Directrice générale et de nombreux membres libres de circulation sans laisser-passé sanitaire.

Olivier Guidetti

Président ADAN

¹Procédure d'approbation tacite : en l'absence de réaction, une résolution est considérée comme approuvée. En cas de désaccord, la procédure peut être interrompue par la soumission de commentaires par courrier électronique ou par voie postale.

Rapport de la trésorière

Assemblée Générale du 10 Décembre 2021

Mesdames, Messieurs, chers Membres,

Malheureusement, et contrairement à nos espoirs, cette année encore je n'aurai pas l'occasion de vous rencontrer lors de l'Assemblée Générale, ni de vous présenter verbalement les états financiers. Cependant, voici quelques commentaires qui s'y rapportent.

Les états financiers de l'Association sont revus chaque année par M. Gerardo Bellantone, l'Auditeur Général de la NSPA, qui après analyse des différents postes, émet son opinion et nous adresse une lettre d'audit, dont copie en annexe.

Les états financiers présentent les chiffres de l'année 2020 et reprennent également une colonne avec les chiffres de 2019. Cette présentation permet une comparaison entre les deux années, apportant ainsi plus de transparence.



Les dépenses de 2020 comprennent :

- les frais de maintenance de notre site web,
- la contribution que nous payons à la Confédération (qui est de 2 Euros par membre en ordre de cotisation)
- et quelques frais de missions non remboursés par la Confédération.

En 2020, aucune participation au coût du déjeuner de l'Assemblée Générale n'a été enregistrée, dû à son annulation pour cause de pandémie.

Les dépenses comprennent également une provision anticipant certains frais de 2020, non encore facturés ou payés en 2020, comme la participation de l'ADAN dans les frais juridiques du recours engagé contre l'OTAN concernant les pensions, par exemple. Cette provision a pour but de rapporter les dépenses dans l'année dans laquelle elles ont réellement eu lieu. Les recettes proviennent principalement des cotisations des Membres de l'ADAN.



À la demande de la Confédération, certains membres du Comité exécutif de l'ADAN peuvent être invités à effectuer différentes missions, en participant notamment à certaines réunions de travail ; les frais engendrés par ces missions (transport, frais d'hôtel et de repas) sont remboursés par la Confédération. Dans les états financiers, le montant total apparaît à la fois en frais et en recette, ce qui en annule l'impact quant au résultat de l'année.

Je terminerai en vous annonçant qu'il a été décidé de ne pas changer le montant de la cotisation de 2022 (20 EUR) et en vous informant que vous êtes un peu plus de 400 membres à faire partie de l'ADAN.

J'espère sincèrement qu'en 2022 l'Assemblée Générale pourra enfin se tenir en présentiel et que nous pourrons nous revoir à Capellen. En attendant, prenez soin de vous et des vôtres.

État financier 2020



NSPA FORMER STAFF ASSOCIATION - NSFA ASSOCIATION DES ANCIENS NSPA - ADAN

Balance Sheet as of 31st December 2020 (in EUR)



NATO Support and
Procurement Agency
(NSPA)

Capellen | Luxembourg

		ASSETS		Previous Year 2019	Actual Year 2020	LIABILITIES		Previous Year 2019	Actual Year 2020
		BCEE				Reserve at 31st December 2019		26.295,79	35.676,56
		Current Account: LU05 0019 1000 4987 3000		18.925,50	30.010,64	Excess of income over Expenditure		9.380,77	4.765,79
		Saving Account: LU02 0019 4912 4938 1000		13.776,32	13.779,71	Reserve at 31st December 2020		35.676,56	40.442,35
		Investment Account: LU65 0017 0185 1510 0000		0,00	0,00	Accrued 2020 - Other Expenditures		846,00	2.755,00
		Subtotal		32.701,82	43.790,35	Payable 2019 - Contribution to the Confederation			806,00
						Payable 2020 - Contribution to the Confederation			
		Receivable: 2019 TDY Confederation		3.820,74	213,00	TOTAL		36.522,56	44.003,35
		Receivable: 2020 TDY Confederation							
		TOTAL		32.701,82	44.003,35				
		EXPENDITURES		Previous Year 2019	Actual Year 2020	INCOME		Previous Year 2019	Actual Year 2020
		AGM Lunch		1.492,00	0,00	AGM Lunch		1.300,00	0,00
		Accrued payable - Contribution to the Confederation		846,00	806,00	Subscriptions fee		10.445,00	8.690,00
		Contribution to the Confederation		0,00	0,00	Various Income - Bank Interests		5,51	6,89
		TDY NOBA		239,00	25,60	Accrued receivable - TDY Confederation		3.820,74	213,00
		TDY Confederation		3.820,74	213,00	Value change of Investmt Bank Account		785,95	0,00
		IT Maintenance costs		258,00	311,00				
		Office furniture		252,59	0,00				
		Other Costs		34,60	0,00				
		Bank charges		33,50	33,50				
		Accrued - Other Expenditures			2.755,00				
		TOTAL		6.976,43	4.144,10	TOTAL		16.357,20	8.909,89
		Excess of income over expenditure		9.380,77	4.765,79				
		TOTAL		16.357,20	8.909,89	TOTAL		16.357,20	8.909,89

Rapport de l'Auditeur général de la NSPA



Gerardo BELLANTONE

NSPA Auditor General
Auditeur général de la NSPA

**AUDITOR GENERAL OFFICE
BUREAU DE L'AUDITEUR GENERAL**

GI/2021/066

NATO UNCLASSIFIED

10 September 2021

TO: Olivier GUIDETTI, President of the NSPA Former Staff Association (NSFA)

SUBJECT: 2020 NFSA Financial Statements

I. INTRODUCTION AND BACKGROUND

1. Article 6.3.5 of the Statutes of the NSPA Former Staff Association (NSFA) – edition June 2019 - foresees that “Each year, the Association shall submit its Financial Statements with supporting documents to the NSPA General Auditor. Following the audit, the Executive Committee shall issue the auditor’s report to the members of the Association”.
2. The NSPA Auditor General received from NFSA a folder with the NFSA 2020 Financial Statements, together with supporting documents.
3. With this report, the NSPA Auditor General provides his opinion on the NFSA 2020 financial statements. Due to the very limited size of NFSA (total income in 2020: 8,909.89 euro; total assets on 31/12/2020: 44,003.35 euro), taking into account that a formal accounting framework has not been used for preparing the financial statements, the activity performed are focused on the accuracy of the amounts presented and on the existence of supporting documents.

II. RESULTS

4. The NFSA 2020 financial statements include a table depicting assets and liabilities and a table with expenditures and income.
5. The financial statements are presented in comparison with previous year (2019).

ASSETS AND LIABILITIES

6. The balance of the two bank accounts (euro 43,790.35) matches with the copies of bank statements provided. The amounts presented in the financial statements are arithmetically correct.

NATO UNCLASSIFIED

NATO UNCLASSIFIED

7. The receivable for 2020 TDY contribution (euro 213.00) corresponds to TDY expenditure paid by NFSA, to be reimbursed by the Confederation of NATO retired. The amount matches the duty travel claim. The same amount is also mentioned on both expenditure and income and it is neutral for NFSA Financial Statements.

8. The reserve at 31/12/2020 includes the amount related to 2019 (euro 35,676.56) with the 2020 excess of income over expenditure (euro 4,765.79) achieving euro 40,442.35.

9. Liabilities at 31/12/2020 includes the amount related to other accrued expenditures (euro 2,775.00) and the accrual for the NFSA subscription to the Confederation (euro 806.00) for a total of euro 3,561.00. Please see paragraphs 10f and 10a respectively for a detailed explanation of the amounts and the supporting documents inspected to confirm their accuracy.

EXPENDITURES

10. The expenditures included in the 2020 financial statements are depicted below:

- a. The NFSA subscription to the Confederation is euro 806.00. The accrual has been computed by multiplying the number of NFSA subscription in 2020 (403 members) by subscription fee per member (2 euro);
- b. TDY expenditure were reimbursed to the Chairperson for euro 25.60. The amount matches the duty travel claim;
- c. The TDY costs paid by NFSA are euro 213.00. As said above (see paragraph 7), this amount is neutral for the financial performance because it has to be reimbursed by the Confederation and is included on both expenditure and income;
- d. IT maintenance cost (euro 311.00) refers to the association website. The amount matches the supplier invoice and the related payment receipt;
- e. Bank charges incurred are euro 33.50. The amount matches with the copies of bank statements provided;
- f. Accrued other expenditures (euro 2,755.00) refers to:
 - Financing of the appeals on pension (euro 2,015.00). This new mechanism was formally introduced in March 2020 and represents a cost of 5 euro per member to NFSA (403 members in 2020);
 - Financial support concerning Turkish appeal (euro 500.00). The amount matches the request for financial support initiated by the regional delegate for Turkey;
 - Gift for NSPA team members (euro 240.00). The amount matches the decision taken by the NFSA Committee in January 2021.
- g. The excess of income over expenditure for 2020 is euro 4,765.79.

INCOME

11. The income included in the 2020 financial statements are depicted below:

NATO UNCLASSIFIED

- a. The subscription fees are euro 8,690.00 and have been paid either by deduction from the NATO pension (euro 4,985.00) or directly by the members via bank transfer (euro 3,705.00). The amounts match with the respective statements of account;
- b. The positive bank interest on the saving account amounts to euro 6.89. The amount matches with the copies of bank statements provided;
- c. The TDY costs to be reimbursed to NFSA by the Confederation are euro 213.00. As said above (see paragraph 7), this amount is neutral for NFSA financial performance and is included on both expenditure and income.

III. CONCLUSION

12. Following the analysis performed, I consider that the NFSA 2020 Financial Statements are accurate and that adequate supporting documents exist for the figures included.

Report prepared by

Ersilia ERBAIO
Internal Auditor

**Ersilia
Erbaio**

Digitally signed by
Ersilia Erbaio
Date: 2021.09.10
12:45:40 +02'00'

Seen by

Gerardo BELLANTONE
NSPA Auditor General

**Gerardo
BELLANTONE, NSPA
Auditor General**

Digitally signed by Gerardo
BELLANTONE, NSPA
Auditor General
Date: 2021.09.10 12:48:34
+02'00'

Rapport du Président de l'AAPOCAD



*Contribution au bulletin de la
NFSA/ADAN*

**Association des agents pensionnés des Organisations coordonnées
et de leurs ayants droit (AAPOCAD)**

L'AAPOCAD en 2021

1. Introduction

Les espoirs que nous avons pu entretenir pendant la période estivale quant à une reprise d'une vie associative plus « normale » avec, notamment, des réunions de nouveau organisées en présentiel se sont vite avérés caducs dans un contexte où le nombre de cas de Covid explose partout en Europe. Pour la deuxième année consécutive, me voilà donc contraint de m'adresser à vous par le biais d'un rapport écrit, mais c'est une contrainte que j'accepte avec plaisir en réponse à l'aimable invitation que m'a faite le Président Olivier Guidetti.

2. Coordination

L'AAPOCAD est la seule association représentative des pensionnés des Organisations coordonnées admise à participer aux processus de la Coordination, et, comme à l'accoutumé, ses délégués au Comité des représentants du personnel (CRP) ont participé à toutes les réunions de la Coordination tenues cette année, y compris à celles des groupes de travail du CRP (pensions ; questions juridiques). La totalité des réunions s'est déroulée en distanciel (par Zoom ou par Webex).

La seule grande question à l'ordre du jour des réunions tripartites était celle de la méthode d'ajustement des salaires, qui, depuis la modification de l'article 36 du Règlement de pensions, n'intéresse plus directement les retraités. Et si on devait résumer les débats d'avril, de juin et de septembre, la locution latine *parturiunt montes et nascitur [exiguus] mus* ferait parfaitement l'affaire : à côté de quelques retouches purement techniques et sans réel impact sur les résultats, le seul point d'achoppement entre le CCR et les deux autres collègues (CRSG et CRP) était l'inclusion – finalement réussie – d'une clause dite « d'exception », qui permettrait de retarder pendant 11 mois l'application des résultats de la méthode mais dont les conditions qui autoriseraient cette application paraissent peu susceptibles d'être jamais réunies pendant la vie de la méthode (qui concernera les ajustements salariaux de 2022 à 2025, avec une possible extension en 2026, voire 2027).

3. Recours contre la modification du Règlement de pensions coordonné

L'attention de l'AAPOCAD s'est essentiellement focalisée en 2021 sur les recours introduits auprès des instances judiciaires (Tribunaux administratifs, Commissions de recours) des six Organisations coordonnées et de l'ex-Union de l'Europe occidentale (UEO).



Contribution au bulletin de la NFSA/ADAN

Les affaires devant le Tribunal administratif du Conseil de l'Europe (TACE) et la Commission de recours de l'ex-UEO (CR-UEO) ont été plaidées respectivement le 28 octobre 2020 et le 14 novembre 2020 ; celles devant le Tribunal administratif de l'OTAN le 26 mars 2021 ; celles devant le Tribunal administratif de l'OCDE (AT-OCDE) le 14 juin 2021 ; celles devant le Tribunal administratif (anciennement Commission de recours) de l'ESA (AT-ESA) le 15 octobre 2021 ; et celles devant la Commission de recours d'EUMETSAT le 19 octobre 2021.

Aucune date n'a encore été fixée pour l'audience devant la Commission de recours du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMET).

L'attente pour la première décision des instances judiciaires a été longue : la sentence – défavorable aux requérants – du TACE n'est tombée que le 20 avril 2021, et a été suivie à intervalles irréguliers par celles – également défavorables – de l'AT-OTAN (1^{er} juin 2021), de la CR-UEO (17 juin 2021), de l'AT-OCDE (30 juin 2021), et de l'AT-ESA (15 novembre 2021).

La décision de la Commission de recours d'EUMETSAT n'a pas encore été rendue, mais, sachant que le Président de celle-ci est également Président du Tribunal administratif de l'ESA, l'issue de la procédure ne fait malheureusement guère de doute.

A quelques nuances près, toutes les sentences rendues suivent l'argumentation développée par le TACE, lequel semble se contenter de faire sienne celle de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. C'est pour nous tous une grande déception, car nous avions fondé notre stratégie à la fois sur la force de nos arguments et sur une appréciation positive de la composition de ce tribunal, dont deux des trois juges étaient d'anciens juges à la Cour européenne des droits de l'homme.

Le coût des procédures devant les différentes juridictions est élevé. L'AAPOCAD a prévu un budget total, sur 2020 et 2021, de 75.000 € et s'est mise d'accord avec les associations « locales » de retraités de chaque Organisation (la CNRCSA pour l'ensemble des retraités de l'OTAN) sur une participation symbolique de celles-ci : nous élargissons ainsi le cercle des « contributeurs » à l'action, car tous les retraités ne sont pas membres de l'AAPOCAD, mais tous sont concernés par l'issue des procédures qui ont été lancées.

4. Ajustement des pensions

Nous suivons attentivement les conséquences de la modification de l'article 36 sur l'évolution de nos pensions, dorénavant ajustées en fonction de l'inflation – et seulement de l'inflation – constatée dans le pays dont le barème a servi pour la liquidation de la pension.

Bien que la situation au Luxembourg puisse paraître moins claire à la suite de l'introduction, en janvier 2020, d'un barème de salaires spécifique et distinct du barème commun Belgique/Luxembourg en vigueur jusqu'à cette date, et sur lequel la plupart des pensions servies aujourd'hui ont été liquidées, il est possible, voire probable, que la tendance observée en 2020 et 2021 – quand l'écart entre ajustements des pensions et ajustements des salaires allait grandissant –



Contribution au bulletin de la NFSA/ADAN

s'infléchisse en 2022 pour toutes les Organisations qui – comme l'OTAN - appliquent (normalement) aux salaires les indices d'ajustement recommandés par le CCR. Pour les pensions calculées au départ sur le barème des salaires applicable au Luxembourg, l'écart en défaveur des retraités se situait pour 2020 et 2021 à 1,70% ; avec encore deux mois d'inflation (novembre et décembre) à intégrer dans l'indice pour l'ajustement des pensions en 2022, l'écart se situe à 0,71% et pourrait donc encore se réduire, si l'inflation se maintient.

Par contre, dans une Organisation où la faisabilité budgétaire a été ou est appliquée à l'ajustement des salaires, les pensionnés peuvent sortir « gagnants » : au Conseil de l'Europe, par exemple, les pensionnés seront mieux lotis que les actifs sur la période 2020-2022 dans certains pays, dont la Belgique et le Luxembourg.

Mais, dans l'un comme l'autre cas, ne crions pas victoire trop tôt, car le décalage entre les périodes de référence utilisées pour calculer les indices d'ajustement des salaires et ceux des pensions fait que ceux des salaires accusent et accuseront toujours un retard par rapport à ceux maintenant utilisés pour les pensions (à cause de la prise en compte, pour ces derniers, des six derniers mois d'inflation précédant immédiatement l'ajustement, alors que ces six mois ne seront pris en compte pour les actifs qu'un an plus tard).

5. Autres recours soutenus par l'AAPOCAD : article 33 du Règlement de pensions

Le seul autre recours parrainé par l'AAPOCAD en 2020-2021 était celui d'une retraitée de nationalité suisse du Conseil de l'Europe qui, après être retournée en Suisse et après avoir obtenu le paiement de sa pension selon le barème suisse, s'est ensuite rétablie en France. Après un laps de temps considérable, le Conseil de l'Europe a informé la pensionnée que, du fait du changement de son lieu de résidence, elle ne pouvait plus bénéficier du barème suisse ; il a ainsi ordonné le paiement de sa pension selon le barème français, moins favorable. Le Tribunal administratif du Conseil de l'Europe a rejeté le recours déposé par la pensionnée et visant le rétablissement du barème suisse comme base de calcul de sa pension.

6. Webinaire de préparation à la retraite : OCDE

Pour la première fois depuis quelques années, l'AAPOCAD a été invitée, en la personne de son Président, à participer en novembre 2021 à un webinaire de « préparation à la retraite » organisé par le Service international des rémunérations et des pensions à l'intention de futurs retraités de l'OCDE.

Cette intervention renoue donc avec ce qui était une tradition à l'OCDE, tradition qui est maintenue et toujours vivante dans d'autres Organisations, par exemple au Conseil de l'Europe, où des stages de préparation à la retraite se déroulent – hors pandémie – tous les deux ans.



Contribution au bulletin de la NFSA/ADAN

7. La vie de l'AAPOCAD en 2021

L'AAPOCAD a pu organiser les élections au Conseil d'administration et tenir toutes ses réunions en 2021, mais nécessairement en distanciel, à une exception près : l'Assemblée générale du 15 octobre 2021 s'est déroulée en format « hybride », avec une présence physique limitée sur place à l'OCDE – le Président, un Vice-Président, la Secrétaire exécutive, la Trésorière, l'Assistante permanente, et, à l'exception du Président du CAPOC, tous les intervenants invités (Représentant du Secrétaire Général de l'OCDE, Président du CCR, Président du CRSG, Président du CRP, Chef du Service international des rémunérations et des pensions, Cheffe de l'Unité de gestion de la paie du SIRP). Le nombre de participants inscrits était supérieur à celui de 2020, ce qui est plutôt encourageant dans un contexte assez généralisé de « Zoom fatigue ».

Nous espérons que, malgré l'arrivée de nouveaux variants du Covid, les programmes de vaccination et le respect des gestes barrières nous permettront d'envisager d'autres scénarios pour 2022 et au-delà.

8. Adhésion à l'AAPOCAD

Comme l'an dernier, je termine en remerciant celles et ceux d'entre vous qui, par votre adhésion, soutiennent déjà l'action de l'AAPOCAD et en invitant instamment celles et ceux qui hésitent encore à sauter le pas et à nous rejoindre le plus rapidement possible. Parlez-en avec notre Délégué régional pour le Luxembourg Nino Iaconelli, ou avec Marie-Yvonne Thill, qui, comme Nino, est membre de notre Conseil d'administration.

*

* *

A toutes et à tous je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année.



John Parsons

Président de l'AAPOCAD

aapocad@oecd.org

27 novembre 2021

Exposé d'Allianz



Allianz Care Service to NATO

December 2021



Dr Bojan Popadić, IGO Operations Manager
Elke de Cauwer, Senior Client Solutions Manager

ACCOUNT MANAGEMENT

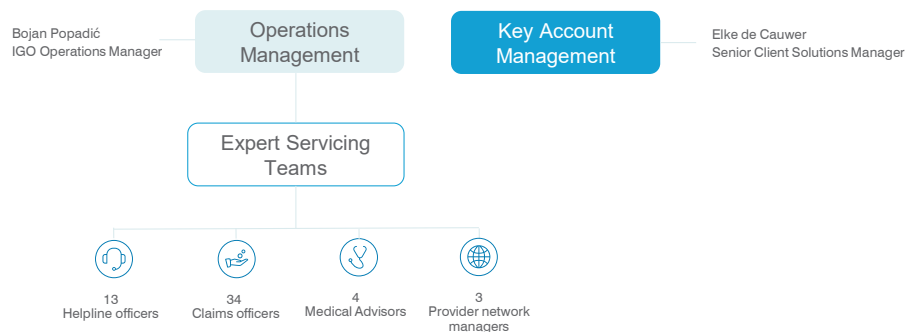
Your NATO dedicated team

One point of contact,
a whole organisation
at your service.

Dedicated IGO team based
in Allianz Care's IGO Hub
in Brussels

34 nationalities, +45
languages

Full in-house support
24/7/365



2021 in review



Helpline

19,085 calls
25,121 emails



Medical services

2,483 GOPs in
41 countries
12,686 emails



Claims

212,979 claims
processed containing
584,145 invoices

- 48% through the app
- 30% email
- 13% post
- 9% member portal



Policy management

24,101 lives
10,986 policies
2.2 average members
per policy



NATO MEMBERS QUOTES

“I like your **professional clarification** very much which will be reflected in my report to the Confederations.”

“Everything is ok, you are **extremely efficient**.”

“We are grateful to Allianz for the **professionalism** and the **fast solution**.”

DIGITAL SERVICES

MyHealth Digital Services

Designed to give members easy and convenient access to their cover and services, no matter where they are or what device they have at hand.



Manage account



Health & Wellness



Access policy information



LiveChat



Easy claims submission



Provider finder

HERE FOR YOU

Employee Assistance Programme (EAP)

There has never been a greater need for mental health support than today. Our Employee Assistance Programme is a confidential, multilingual support service which includes professional counselling, personalised wellness content, podcasts and audio tips.

- Work-life balance
- Stress, depression, anxiety
- Relationships, family, parenting
- Cross-cultural transition
- Workplace challenges
- Coping with isolation & loneliness
- Cultural shock
- Addiction concerns
- Legal and financial support advice

More info and contact details here: [Support & Resources - Allianz Care \(lifeworks.com\)](https://www.allianzcare.com/lifeworks)



CONTACT DETAILS

Let's stay in touch



+ 32 2 210 66 00
24/7 available



unityhelpline@allianzworldwidecare.com



Allianz Care
1 Place du Samedi
1000 Brussels



.....

Comité de rédaction :

Rédacteurs/Contributeurs : Bureau du Comité exécutif de l'ADAN, Stacy Cummings, Gerardo Bellantone, John Parsons, Dr Bojan Popadic, CNRCSA.

Conception/Impression : NSPA Digital Cell

Adresse : NSPA NFS/ADAN L-8302 Capellen

Courriel : oldboys@noba-adan.net

Site : www.noba-adan.net

Annexe - CNRCSA Newsletter 12



CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS DE L'OTAN
CONFEDERATION OF NATO RETIRED CIVILIAN STAFF ASSOCIATIONS

SOUS LA PRÉSIDENTENCE D'HONNEUR
DE MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

3 janvier 2022

ORIGINAL : FRANÇAIS

CNRCSA(2022)0001

Lettre d'information n° 12

Chers ami(e)s,

Voici le nouveau numéro de la lettre d'information que la Confédération des associations de retraités de l'OTAN (CNRCSA) publie périodiquement pour tenir les retraités informés des derniers développements intervenus dans les dossiers qui les concernent.

Les éventuelles questions relatives à ces dossiers peuvent être adressées aux différentes associations, et vous pouvez bien sûr transmettre vos observations au secrétariat de la Confédération elle-même (confed@cnrcsa.nato.int).

Le Bureau de la CNRCSA présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle à tous les membres des quatre associations (ARNS, ANARCP, ADAN et AROF) qui composent la Confédération.



1. ÉDITORIAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA CNRCSA

Cette seconde année de pandémie entérine les nouveaux comportements adoptés volontairement ou contraints en 2020. Au sens large, se déplacer, se nourrir, se rencontrer, travailler se distraire se conjuguent dorénavant sur de nouvelles bases.

Pourtant, débattre en visio-conférence (Zoom) n'est pas une solution idéale. En effet, il arrive parfois que de simples oublis, de petits malentendus, ou encore un message non lu, se transforment en problèmes, pire en difficultés insolubles. Alors, le risque de tension s'installe et peut rendre les rapports sociaux plus difficiles. Ce qui souvent se réglait à la pause, dans le couloir, au déjeuner ou lors de rencontres amicales, devient impossible. Chacun enfermé dans son coin, un compromis devient plus difficile à obtenir. En s'éparpillant, la tâche collective s'effrite. Cet éloignement nuit aux relations cordiales que nous pratiquions auparavant. Nous sommes des êtres humains, non pas des robots. Nous ne pouvons vivre sans relations sociales qui favorisent un accord collectif.

Cette longue introduction pour souligner toutefois les efforts accomplis au cours de ces vingt-quatre derniers mois par nos Associations et la Confédération pour s'adapter malgré les difficultés dues aux événements. Elles ont fait preuve d'une bonne capacité de réaction et d'intelligence. Face à ces paramètres inédits, chaque membre du Bureau et du Comité Exécutif a su consacrer plus de temps pour adopter de nouvelles façons de travailler, imaginer convaincre, synthétiser. Non pas en réunion, entouré par ses collègues, mais seul en télétravail avec téléphone et courrier électronique comme uniques liens ! Pas simple moralement. Je remercie d'autant plus tous ceux d'entre nous, bénévoles investis, dans la mission pour laquelle ils ont été élus.

Comme j'en suis aux remerciements, je voulais tout spécialement saluer l'une d'entre eux. C'est naturellement notre ancienne Présidente Isabelle TEZCAN. Éluë en octobre 2019, elle s'est trouvée quasi immédiatement confrontée aux effets de la pandémie et ses multiples restrictions. Aussi et surtout à la fermeture aux retraités du siège de l'OTAN de Bruxelles, plus particulièrement, les bureaux et les moyens matériels, PC, imprimantes, ce qui reste assez incompréhensible. Incontestablement, Isabelle a su faire face à ces difficultés combinées. J'en suis intimement persuadé, c'est par son intelligence, son travail, sa pugnacité, sa connaissance des dossiers, et au-dessus de tout, son dévouement pour nous tous, jamais mis en défaut depuis le premier jour de son adhésion à l'Association des Personnels puis des Retraités, qu'elle s'est engagée et a accompli la tâche que nous lui avons confiée. Je suis fier et humble de lui adresser, comme Président intérimaire, mes plus sincères et respectueux remerciements ainsi que ma véritable amitié. Naturellement, elle nous manque, je formule le vœu que le prochain président reprendra le flambeau que les Statuts m'ont confié pour un temps.

Pour conclure cet Éditorial, je vous adresse ainsi qu'à vos proches mes souhaits cordiaux et fidèles à l'occasion de la nouvelle année 2022.

(signé) Olivier Guidetti

2. FONCTIONNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

Après les élections d'octobre, les associations n'ont pas pu s'entendre sur le nom du/de la futur(e) président(e) de la CNRCSA, car aucun(e) candidat(e) n'a fait consensus. En outre, personne ne s'était présenté au poste de secrétaire exécutif. Une solution provisoire a été acceptée : Olivier Guidetti, vice-président, et Robert Goyens seront respectivement président et secrétaire exécutif par intérim jusqu'en AVRIL 2022. Il est à espérer qu'une solution sera trouvée et que des candidat(e)s se présenteront en temps voulu.

3. RÉGIME DE PENSIONS COORDONNÉ

Le 1^{er} juin 2021, le Tribunal administratif de l'OTAN a rejeté la requête faisant suite à la modification de l'article 36 du règlement du régime de pensions coordonné. Ce jugement et ceux rendus par les organes compétents des autres organisations coordonnées, qui vont dans le même sens, mettent un terme à l'action que menaient les retraités sous la conduite de l'Association des agents pensionnés des organisations coordonnées et de leurs ayants droit (AAPOCAD) pour faire annuler les décisions relatives à l'article 36 qui avaient été prises par les conseils des différentes organisations. En effet, il n'existe pas de juridiction d'appel.

Malgré une opposition sans précédent du personnel et des retraités, le Comité de coordination sur les rémunérations (CCR) avait recommandé dans son 263^e rapport, diffusé en septembre 2019, d'ajuster les pensions uniquement en fonction de l'inflation, et donc de casser le lien entre salaires et pensions, rompant ainsi avec l'un des principes fondamentaux du règlement du régime de pensions. Dès le 25 octobre 2019, le Conseil de l'Atlantique Nord approuvait cette recommandation. Comme le règlement est le même dans les sept organisations coordonnées, les recours avaient fait l'objet d'une concertation au niveau de l'AAPOCAD.

Après un recours hiérarchique, une requête a été déposée en avril 2019 auprès du Tribunal administratif. S'en sont suivis l'échange de documents prévu par la procédure puis, en mars 2020, une audience (tenue par visioconférence). La position de la CNRCSA se fondait sur l'accord auquel étaient parvenus les trois comités de la Coordination à Noordwijk en 1994, après que les pays s'étaient aperçus que, dès lors qu'ils n'avaient pas contribué au régime de pensions coordonné comme ils l'avaient fait à la Caisse de prévoyance, la charge financière qu'ils auraient à supporter commencerait à s'accroître avant la fin du siècle. Les pays avaient alors décidé de fermer le régime de pensions coordonné aux nouveaux agents quand de nouveaux régimes, non coordonnés, auraient été instaurés. De plus, le taux de contribution des agents, qui était de 7 % à l'époque, avait été modifié, et une clé de répartition de 1/3-2/3 avait été approuvée. Cela avait été interprété comme une sanctuarisation du règlement du régime de pensions coordonné, texte qui n'a effectivement pas changé jusqu'en 2019. La CNRCSA considérait que le lien entre salaires et pensions constituait un droit acquis.

Indépendamment des arguments avancés, le Tribunal administratif indique dans son jugement que, vu l'augmentation du budget des pensions et la croissance du nombre de retraités (qui augmente beaucoup plus vite que le nombre d'agents en fonction), le

contexte économique n'est plus le même et que le Conseil peut donc en toute légalité changer les règles, sans modifier l'économie du contrat ni bafouer les droits acquis. Le Tribunal explique en outre que le contrat signé par les affiliés lors de leur recrutement ne leur donne pas droit à une méthode d'ajustement des pensions spécifique. À cet égard, il faut cependant rappeler que les agents anciennement affiliés à la Caisse de prévoyance qui ont opté pour le régime de pensions coordonné avaient reçu des assurances toutes particulières quant à la méthode d'ajustement des pensions.

Alors que les retraités pensaient que l'accord de 1994 avait été conclu parce que les pays n'avaient pas pris en charge leur part du coût des pensions et qu'à ce moment, le droit des affiliés à une pension égale à un pourcentage de leur salaire était déjà considéré comme acquis, le Tribunal a estimé que le seul droit des affiliés était de percevoir une pension et que le Conseil avait la faculté d'en fixer la méthode d'ajustement. La tendance, déjà illustrée par de récentes décisions, qui consiste à considérer que la relation contractuelle entre l'OTAN et l'agent prend fin quand ce dernier part à la retraite porte un coup sévère au concept de droits acquis, qui est vidé de sa substance. De manière générale, cela limite les chances de voir les griefs des retraités trouver réponse à l'avenir.

Les agents en fonction qui sont affiliés au régime de pensions coordonné (moins d'un tiers du personnel à ce jour) ont également été déboutés. Le Tribunal administratif a jugé que, comme ils ne touchent pas encore de pension, ils ne sont pas concernés par le changement de méthode d'ajustement et n'ont donc pas d'intérêt pour agir.

Les organes compétents des autres organisations coordonnées se sont globalement prononcés dans le même sens. Cela s'explique, car le règlement doit être interprété de la même manière dans toutes ces organisations, dont en outre les juridictions se composent parfois des mêmes personnes. Nombre de jugements sont entachés d'erreurs factuelles. Les arguments invoqués ont apparemment été ignorés.

Il n'est malheureusement pas possible de rectifier le tir. Le Conseil d'administration de l'AAPOCAD étudiera toutes les conséquences de ces jugements, à la suite de quoi il pourrait décider de réessayer de convaincre les organisations de mettre en place une juridiction d'appel. Toutefois, une tentative en ce sens avait déjà été faite il y a plusieurs années, sans succès.

Avant que la nouvelle méthode d'ajustement des pensions ne soit adoptée, l'AAPOCAD avait calculé que, si elle était entrée en vigueur dix ans auparavant, les pensions auraient été sensiblement réduites. Cet argument n'a pas vraiment été présenté, car le recours portait sur l'atteinte aux principes qui, dans l'esprit des demandeurs, fondaient le règlement du régime de pensions. Cette année, le taux d'ajustement des pensions sera beaucoup élevé que celui des salaires, mais c'est purement fortuit : en 2021, l'inflation a été très forte, en particulier au second semestre ; or la période de référence pour l'ajustement coïncide avec l'année civile pour ce qui est des pensions tandis qu'elle va de juillet à juillet pour ce qui est des salaires.

4. COUVERTURE MÉDICALE

4.1 Groupe de travail de la CNRCSA sur l'assurance soins de santé

Pendant la plus grande partie de l'année 2021, la présidence du groupe de travail de la CNRCSA sur l'assurance soins de santé a été assumée par Billy Roden, qui a été remplacé par Huub Simons après la réunion d'octobre. Les membres du groupe de travail sont proposés par les quatre associations et nommés à la réunion de novembre.

Le groupe de travail s'est réuni trois fois en 2021 (en février, mai et novembre), par visioconférence en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. En outre, le groupe de travail s'est réuni à deux reprises (par visioconférence également) avec le groupe de travail sur la police d'assurance groupe de la Confédération des comités du personnel civil de l'OTAN (CNCSC), qui représente les agents en fonction. Une position commune a ainsi pu être trouvée sur diverses questions d'ordre médical, en particulier sur la modernisation du régime d'assurance soins de santé de l'OTAN, dont il est question dans la section 4.2.

La plupart des questions examinées lors de ces réunions portaient sur la prise en charge des soins chroniques ou l'actualisation du Guide des services et prestations, notamment par la mise à jour de la liste des maladies graves et l'amélioration de la procédure de réclamation. D'autres questions portaient sur le remboursement des dépenses médicales exposées dans le contexte de la COVID-19. La section 4.3 fait le point à ce sujet. Sur la plupart de ces questions, des recommandations ont pu être présentées à la Gestion exécutive, qui va les examiner avec Allianz Worldwide Care.

La CNRCSA exprime sa profonde gratitude à Falko Bülling, qui, pendant de longues années, a travaillé pour le groupe de travail sur l'assurance soins de santé et pour la Confédération elle-même en qualité de conseiller technique pour les questions médicales. Falko a pris sa retraite pour de bon à la fin 2021.

4.2 Modernisation du régime d'assurance soins de santé de l'OTAN

Comme indiqué dans la précédente lettre d'information, les initiatives visant à moderniser le régime d'assurance soins de santé de l'OTAN, concrétisé par le contrat d'assurance groupe de l'Organisation, n'ont pas encore abouti. Au deuxième trimestre 2021, le Secrétariat international a établi une première version révisée de la proposition visant à moderniser ce régime. La CNRCSA regrette de constater que la plupart des observations qu'elle avait formulées et des préoccupations qu'elle avait exprimées ne sont toujours pas prises en considération.

En bref, la proposition actuelle (qui n'est pas encore approuvée) prévoit de modifier le régime comme suit.

1. Les prestations actuellement servies au titre de la garantie complémentaire de base (proposée à tous les membres assurés) ou du supplément D (proposé aux seuls membres dont le dernier lieu d'affectation se situait en France) le seraient au titre de la couverture de base.

2. Les suppléments A, B et C seraient remplacés par des « produits d'affinité ». Plusieurs formules s'offriraient à cet égard.
3. Les produits d'affinité seraient proposés par un prestataire commercial, donc en dehors du contrat OTAN, mais tous les membres pourraient en bénéficier, quel qu'ait été leur dernier lieu d'affectation.
4. Le tableau des garanties serait mis à jour : certaines catégories seraient regroupées et, pour certains traitements, l'intervention annuelle serait plafonnée.

En 2021, l'examen de la dernière proposition en date a fait l'objet de plusieurs réunions de la CNRCSA, de son groupe de travail sur l'assurance soins de santé, de la CNCSC, du Comité mixte de consultation (JCB) et de son groupe de travail sur les assurances. La CNRCSA et les quatre associations qui la composent ont approuvé la recommandation par laquelle le groupe de travail sur l'assurance soins de santé préconise que la Confédération adopte une position officielle sur la proposition de modernisation. C'est là une avancée majeure.

Si certains éléments de cette proposition semblent raisonnables et pourraient éventuellement être examinés plus avant, la CNRCSA s'oppose à la suppression des suppléments et à leur remplacement par des produits commerciaux optionnels. Les suppléments ont été mis en place pour répondre aux besoins qui étaient apparus dans certains pays et qui demeurent valables, comme l'a confirmé le Tribunal administratif en rétablissant le supplément C, que l'Administration de l'OTAN avait supprimé sans consulter les parties prenantes. Par ailleurs, il ne peut être question de remplacer les suppléments par des produits commerciaux optionnels dont le prix serait vraisemblablement largement supérieur à celui des suppléments. Enfin, la CNRCSA souhaite que les soins chroniques et les soins à domicile soient couverts par le futur régime, et elle insiste sur la nécessité de revoir la liste des « maladies graves ».

Dans le document exposant sa position, la CNRCSA enjoint à l'OTAN de conserver au moins les suppléments B et C, éventuellement en les proposant à tous les membres, indépendamment de leur dernier lieu d'affectation. Elle est d'accord pour que le mécanisme d'ajustement annuel de la prime évolue pour tenir compte de l'effet de pic que créent les dossiers de demande de remboursement dans les pays où vivent très peu de membres mais que ceux-ci font face à des frais élevés imprévus. Elle entend que les soins chroniques et les soins à domicile soient couverts par le contrat d'assurance et que la liste des « maladies graves » soit complétée. Elle convient que des mesures d'économie supplémentaires doivent être prises eu égard à l'inflation médicale, qui se répercute directement sur les primes.

La CNRCSA a fait connaître sa position au groupe de travail du JCB sur les assurances à sa réunion du 30 novembre 2021, en indiquant clairement que la proposition de modernisation du régime d'assurance soins de santé de l'OTAN était inacceptable en l'état et qu'il fallait le modifier comme elle le proposait. Cette année, il faudra tout particulièrement étudier plus avant la question des mesures supplémentaires de maîtrise des coûts, étant entendu que la CNRCSA continuera d'œuvrer au maintien d'une assurance soins de santé abordable et de qualité pour tous les retraités.

4.3. Allianz – Demandes de remboursement de frais médicaux liés à la COVID-19

En ces temps de pandémie, la CNRCSA et ses Associations reçoivent de nombreuses questions sur les conditions fixées par Allianz pour le remboursement des frais liés à la vaccination contre la COVID-19 et au dépistage. C'est pourquoi nous souhaitons clarifier la position de l'OTAN.

Tout d'abord, la COVID-19 n'étant pas considérée comme une maladie grave, la couverture supplémentaire prévue par l'assurance complémentaire de base ne s'applique pas. En cas d'hospitalisation, en revanche, les frais sont entièrement pris en charge.

Seuls les tests de dépistage effectués en cas de symptômes et sur prescription médicale sont remboursés. Il ne peut s'agir que de tests PCR ou de tests antigéniques. Allianz ne prend pas en charge les tests réalisés pour des raisons non médicales, les autotests ni les tests sérologiques.

Ainsi, Allianz ne remboursera pas les tests effectués avant un départ à l'étranger ni ceux réalisés après le retour d'un pays en zone rouge, car ils ne constituent pas une nécessité médicale mais simplement une condition à remplir pour pouvoir voyager. Si, à son retour, la personne présente des symptômes de COVID-19, un test PCR ordinaire sera remboursé par Allianz pour autant qu'il ait été prescrit par un médecin.

On notera que les tests PCR sont gratuits dans certains pays. En cas de test payant, il convient de joindre une copie de la prescription médicale à la demande de remboursement adressée à Allianz.

5. FONDS DE COUVERTURE MÉDICALE DES AGENTS À LA RETRAITE (RMCF)

Fin 2020, les actifs du RMCF avaient permis de compenser les pertes enregistrées en début d'année et avaient même augmenté par rapport au niveau atteint un an auparavant.

Cette tendance s'est poursuivie en 2021, le RMCF affichant un solde de 422 millions d'euros fin novembre.

Cette évolution montre la qualité de la gestion de Vanguard. Cela dit, il ne faut pas perdre de vue que la valeur des actifs du RMCF dépend de plus en plus du rendement des capitaux investis et, partant, de la santé des marchés financiers.

Le travail d'actualisation de l'étude prospective réalisée par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) sur la base de données démographiques datant de fin 2013 a débuté. Il était devenu nécessaire d'actualiser cette étude, en particulier pour tenir compte des changements apportés ces dernières années à la politique de l'OTAN en matière de contrats d'emploi, ainsi que des incidences de ces changements sur l'évolution du nombre de bénéficiaires du Fonds.

Le mandat établi pour cette actualisation s'inspire largement d'un document que les représentants de la CNRCSA et de la CNCSC auprès du Comité de surveillance du RMCF ont élaboré conjointement et transmis à la présidence de ce comité. Cela témoigne de la bonne coopération qui s'exerce entre les deux confédérations et le Secrétariat international de l'OTAN.

Par ailleurs, une réunion technique a eu lieu en présence des statisticiens du SIRP chargés de l'étude. Elle a permis de préciser les hypothèses à retenir et les paramètres à utiliser dans l'étude.

L'étude actualisée du SIRP sur le RMCF devrait être disponible d'ici mars 2022.

6. RÉGIME DE PENSIONS À COTISATIONS DÉFINIES (DCPS) DE L'OTAN

Aujourd'hui, environ 70 % des membres du personnel de l'OTAN sont affiliés au DCPS, et la CNRCSA compte désormais dans ses rangs quelques anciens agents affiliés à ce régime de pensions.

Récemment, la CNRCSA s'est engagée financièrement dans la défense des intérêts de deux anciens affiliés au DCPS résidant en Allemagne, qui ont eu la mauvaise surprise de constater que les autorités allemandes avaient prélevé un impôt sur les fonds versés par l'OTAN à leur départ à la retraite. Vous vous souviendrez que les deux confédérations (agents en fonction et agents retraités) avaient décidé d'appuyer un premier recours introduit contre l'OTAN en vue de faire respecter les règles et d'obtenir le remboursement de l'impôt prélevé. Cette procédure est en cours, et Isabelle Tezcan suit ce dossier pour la CNRCSA.

Le Comité de gestion du DCPS examine un certain nombre de questions (affiliés passifs, versement de rentes et pensions d'invalidité, pour n'en citer que quelques-unes) qui concernent au premier chef les retraités. Il faudrait donc, idéalement, que le représentant de la CNRCSA au sein du Comité de gestion soit un ancien affilié au DCPS. Or, la Confédération a trouvé une candidate, qui sera invitée par le Bureau à passer un entretien en début d'année avant d'être élue comme présidente du groupe de travail de la CNRCSA sur le DCPS.

7. SITE WEB DE LA CNRCSA ET BASE DE DONNÉES INTÉGRÉE

Tout au long de l'année écoulée, l'équipe chargée de ce projet s'est encore beaucoup investie dans la mise au point du site, et ce malgré la diminution de ses effectifs, la pandémie de COVID-19 et les graves problèmes de santé qu'ont connus plusieurs de ses membres. Le site devrait être opérationnel dans les mois qui viennent. De plus amples informations vous seront communiquées prochainement.

Par ailleurs, au printemps, l'équipe soumettra au Comité exécutif une proposition concernant la maintenance du nouveau système.

8. NOUVEAU SITE WEB DE L'UNITÉ DES PENSIONS DE L'OTAN

À l'automne dernier, l'Unité des Pensions de l'OTAN a lancé un tout nouveau site web. Malheureusement, elle a aussi été confrontée à un problème de sous-effectif, dû notamment au fait que certains de ses membres ont eu de graves soucis de santé. C'est pourquoi la CNRCSA épaulera l'Unité des Pensions pour tout ce qui touche à la communication avec les retraités, le but étant d'essayer de résoudre les problèmes pratiques. Nous comptons sur votre compréhension.